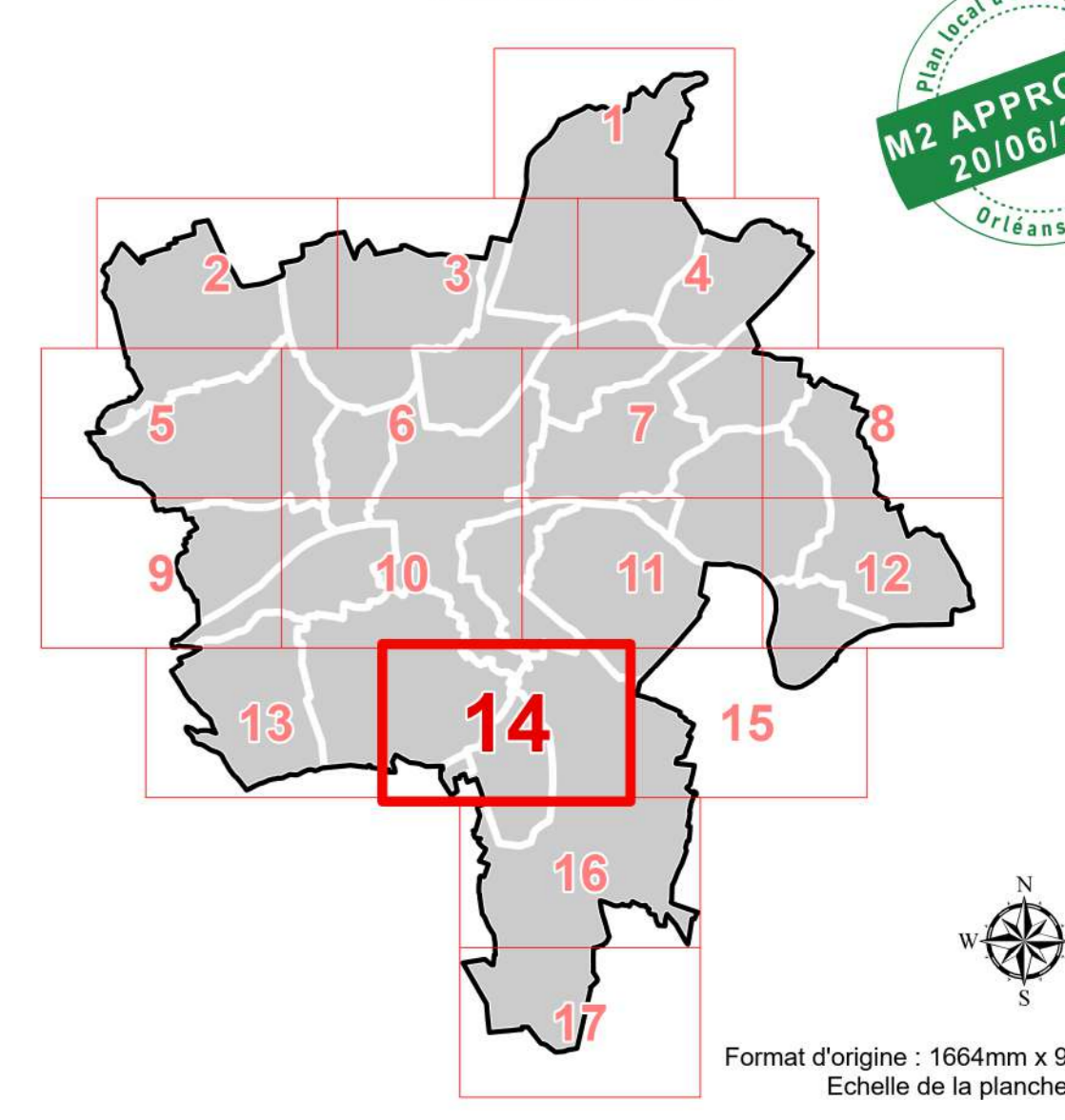




PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

ORLÉANS MÉTROPOLIS

PLAN DES HAUTEURS AU 5000e Planche n°14



Format d'origine : 1664mm x 914,4mm
Echelle de la planche : 5000e

PLU ORLÉANS MÉTROPOLIS
- Présenté par délibération du conseil métropolitain du 11/07/2017
- Approuvé par délibération du conseil métropolitain du 07/04/2022
- Mis à jour par arrêtés les 10/07/2023 (MAJ1), 19/01/2023 (MAJ2), 10/10/2023 (MAJ3), 11/03/2024 (MAJ4)
- Modifié par délibérations du conseil métropolitain les 22/06/2023 (M1), 16/11/2023 (M2), 20/06/2024 (M2)

LÉGENDE DE LA PLANCHE

Hauteur au faîtage

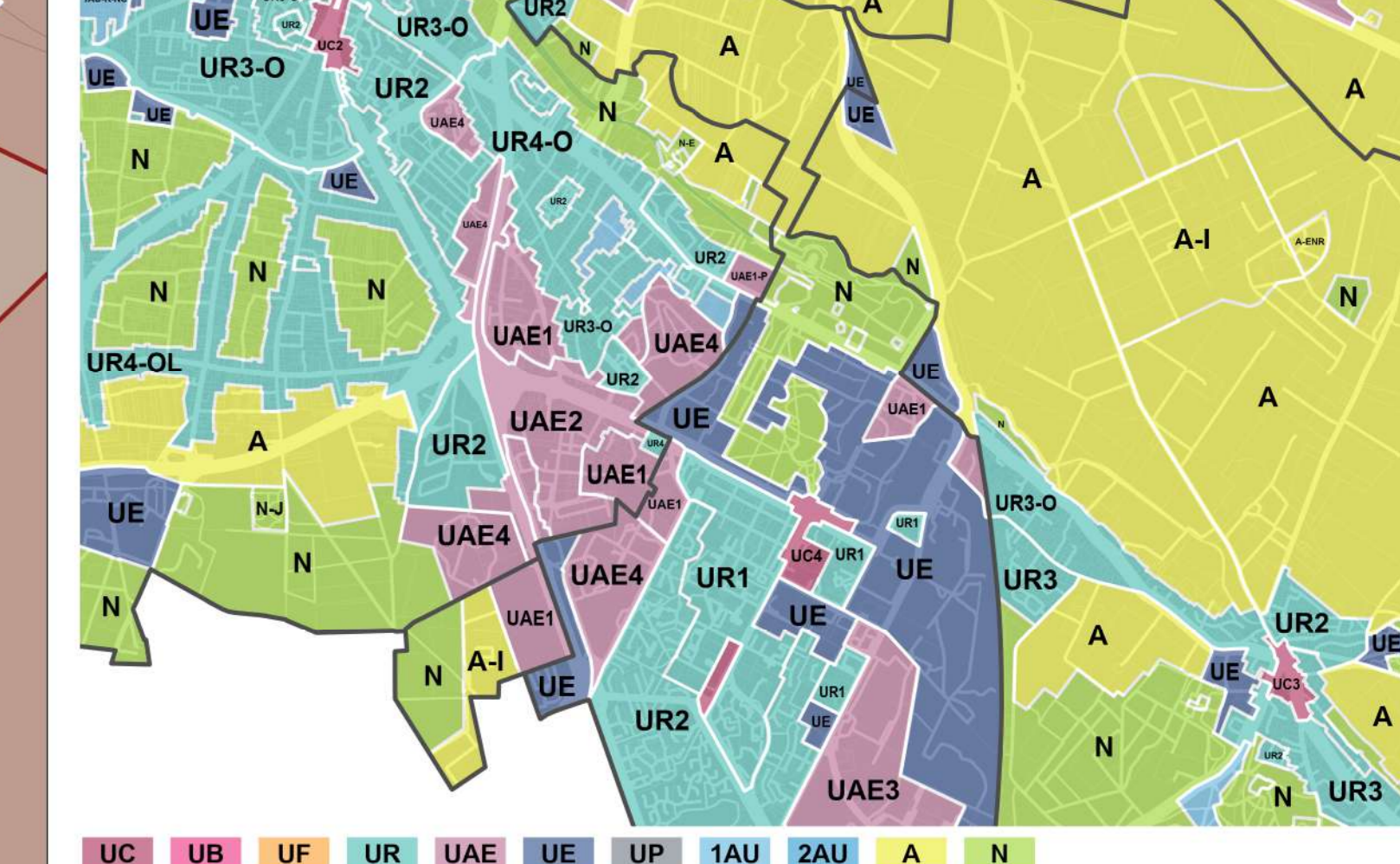
de 3 m à 3,5 m	de 6 m à 8,5 m	de 9 m à 11,5 m	de 12 m à 14,5 m	de 15 m à 17,5 m	de 18 m à 20,5 m	de 21 m à 23,5 m	24 m et +
----------------	----------------	-----------------	------------------	------------------	------------------	------------------	-----------

Hauteur maximale au faîtage à respecter dont la valeur est fixée par l'étiquette.
En l'absence de valeur, la hauteur maximale au faîtage des constructions n'est pas réglementée par le plan des hauteurs.
Exemple : 12 signifie que le bâti ne devra pas mesurer plus de 12 mètres à son point le plus haut.

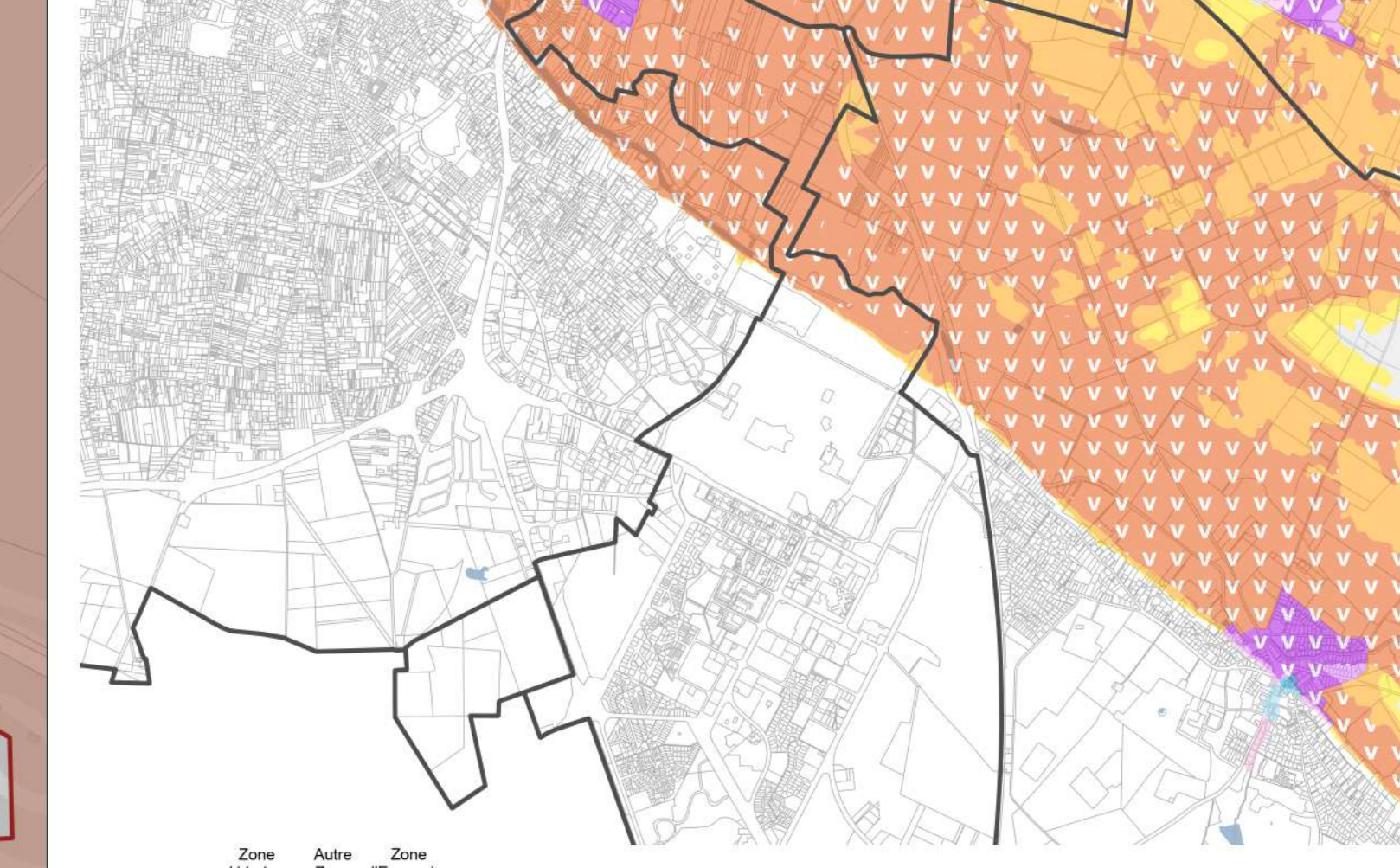
Hauteur à l'égout

Hauteur maximale à l'égout à respecter dont la valeur est fixée par l'étiquette.
En l'absence de valeur, la hauteur maximale à l'égout des constructions n'est pas réglementée par le plan des hauteurs.
Exemple : 7 signifie que le bâti ne devra pas mesurer plus de 7 mètres à l'égout du toit.

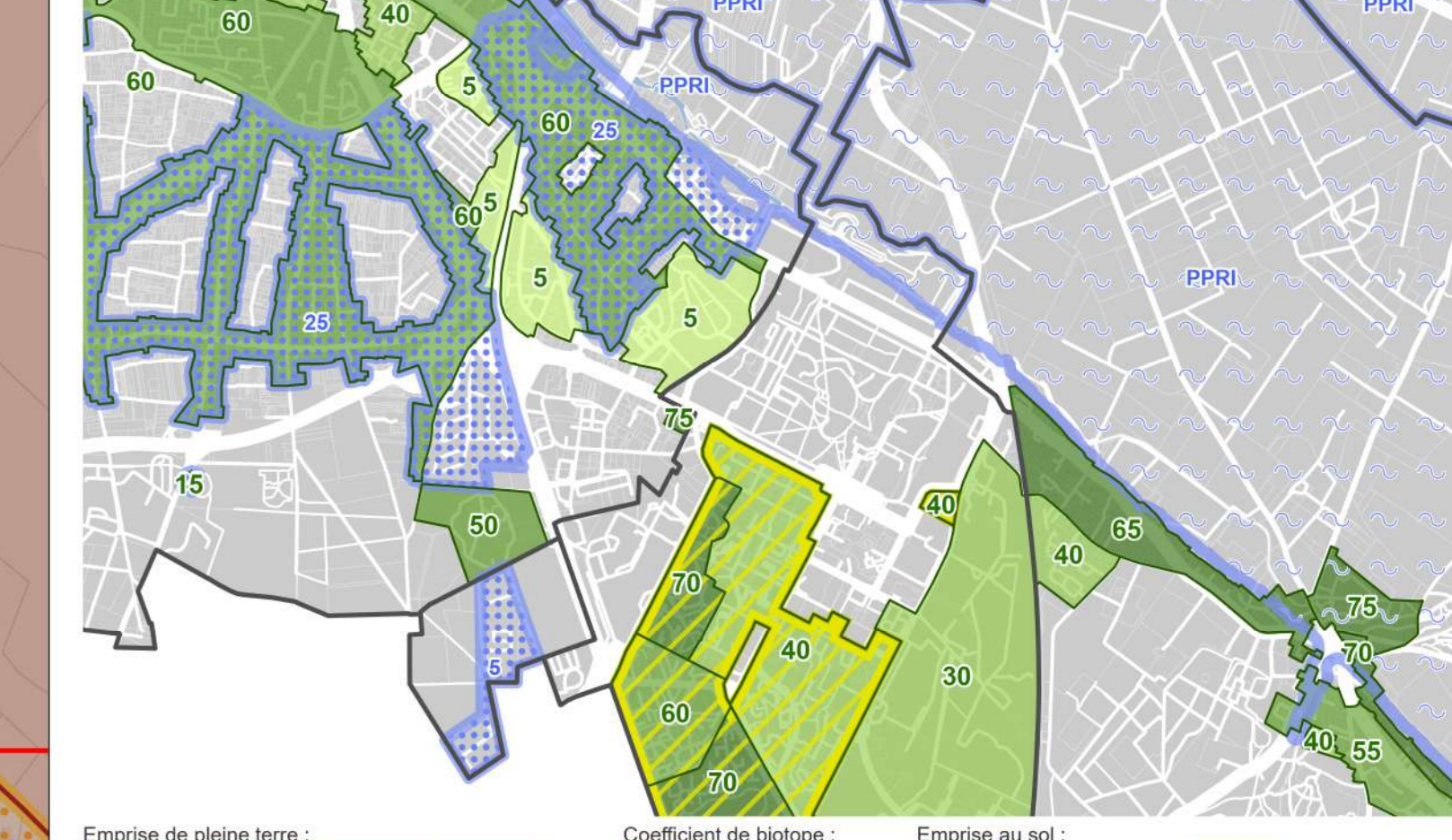
EXTRAIT INDICATIF DU ZONAGE D'URBANISME EN COULEUR



EXTRAIT INDICATIF DU PLAN DE PREVENTION DU RISQUE INONDATION



EXTRAIT INDICATIF DU PLAN DES EMPRISES



Profil des zones d'empresse : Zone d'empresse, Zone hors évier, Zone de décharge d'événement, Ligne de Ligne.
Coefficient de Balise : 0,50, 0,75, 1,00, 1,25, 1,50, 1,75, 2,00, 2,25, 2,50, 2,75, 3,00, 3,25, 3,50, 3,75, 4,00, 4,25, 4,50, 4,75, 5,00.
Emprise au sol : 0,50, 0,75, 1,00, 1,25, 1,50, 1,75, 2,00, 2,25, 2,50, 2,75, 3,00, 3,25, 3,50, 3,75, 4,00, 4,25, 4,50, 4,75, 5,00.
Règle par PPR : Règle par PPR.

